



|   |   |
|---|---|
| Titre du projet :   | Projet d'appui à l'Instance nationale pour la prévention de la torture et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes  |
| Effet et produit attendus du programme pays :   | <p>Effet 1 UNDAF : D'ici à 2019, les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre</p> <p>Produit 1.1 CPD : Les capacités des institutions garantes de l'Etat de droit sont renforcées, assurant un meilleur accès à la justice et à la sécurité, notamment des plus vulnérables, dans le respect des standards internationaux</p> <p>Résultat 1.2 Programme Pays HCDH : L'INPT est opérationnelle et accomplit son mandat en conformité avec les normes du droit international des droits de l'Homme</p>  |
| Contribution aux Objectifs de Développement Durable   |    |
| Impact attendu par le projet :  | La population en général et en particulier les femmes, les jeunes et les populations vulnérables sont mieux prémunis contre les risques de la torture et de la traite des personnes   |
| Effets du projet :  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Effet 1 : L'INPT et l'INLTP deviennent performantes dans la réalisation de leurs missions et attributions respectives conformément à leurs mandats spécifiques et aux standards internationaux</li><li>- Effet 2 : Les populations, en particulier les populations directement concernées par les interventions des Instances, sollicitent leurs interventions et accèdent à leurs services respectifs</li><li>- Effet 3 : L'instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) produisent et partagent des connaissances en matière de prévention de la torture et de la lutte contre la traite des personnes</li></ul> |
| Parties responsables :  | Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<br>Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)  |
| Durée du projet : 10/12/2019 - 31/12/2021<br>Date du LPAC : 09/12/2019<br>Option de gestion des fonds : Mixte | Budget total estimé : 545 000,00 USD (compris coûts indirects)<br>Ressources allouées : 279 864,01 USD (Pays-Bas)<br>Ressources à mobiliser : 265 135,99 USD  |

Approuvé par :

| Organisations des Nations Unies  | Autorités nationales   |
|--|--|
| <p>Pour le Programme des Nations Unies pour le développement en Tunisie, M. Steve Utterwulghe, Représentant Résident du PNUD en Tunisie :</p> <p>Date : <b>10 DEC. 2019</b></p> <p>Signature : </p>    | <p>Pour l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes, Mme Raoudha Laabidi, Présidente :</p> <p>Date : <b>10 DEC. 2019</b></p> <p>Signature : </p>  |
| <p>Pour le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Tunisie, Mme Elodie Cantier-Aristide, Représentante :</p> <p>Date : <b>10 DEC. 2019</b></p> <p>Signature : </p> <br> <p>Raoudha Laabidi<br/>Présidente de l'Instance Nationale<br/>De la Lutte Contre la Traite<br/>Des Personnes</p>  | <p>Pour l'Instance nationale pour la prévention de la torture, M. Fethi Jarray, Président :</p> <p>Date : <b>10 DEC. 2019</b></p> <p>Signature : </p>  |

## LISTE DES ACRONYMES

|            |  |
|------------|--|
| ANC        | Assemblée Nationale Constituante   |
| APT        | Association pour la Prévention de la Torture   |
| ARP        | Assemblée des représentants du peuple  |
| ASF        | Avocats Sans Frontières  |
| CAT        | Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants   |
| CdE        | Conseil de l'Europe  |
| CPD        | Country Program Document   |
| DCAF       | Centre pour le Contrôle Démocratique des forces armées   |
| Dignity    | Danish Institute against torture   |
| FTDES      | Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux   |
| HCDH       | Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme  |
| HCR        | Haut-Commissariat pour les Réfugiés  |
| IADH       | Institut Arabe des Droits de l'Homme   |
| INLTP      | Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes   |
| INPT       | Instance Nationale pour la Prévention de la Torture  |
| IVD        | Instance Vérité et Dignité   |
| MNP        | Mécanisme National de Prévention de la Torture   |
| OIM        | Organisation Internationale pour les Migrations  |
| OMCT       | Organisation Mondiale contre la Torture  |
| ONG        | Organisation non-gouvernementale   |
| ONUDC      | Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime  |
| ONU Femmes | Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes   |
| OPCAT      | Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants |
| OSC        | Organisations de la Société Civile   |
| PNUD       | Programme des Nations Unies pour le Développement  |
| SNU        | Système des Nations Unies  |
| UNDAF      | Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement  |
| UNESCO     | L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture  |
| UNICEF     | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance   |

## I. Sommaire exécutif

---

Depuis la révolution tunisienne de janvier 2011, des avancées significatives ont été réalisées par la Tunisie afin de mettre en place un système de protection des droits humains et de lutte contre l'impunité. Toutefois de nombreux défis persistent encore et les efforts mis en œuvre par les autorités tunisiennes pour mettre fin aux violations des droits humains, et en particulier la traite et la torture, méritent d'être poursuivis. Ainsi, pour mettre un terme à ces violations et dans le cadre d'une stratégie nationale pour la protection et la promotion des droits humains, deux instances nationales ont été instituées : l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (INPT) et l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (INLTP).

Le projet s'inscrit dans le cadre général de l'accès aux droits mis en œuvre conjointement par le PNUD et le HCDH en accompagnement aux autorités tunisiennes. Cette coopération entre institutions onusiennes et le gouvernement tunisien vise à renforcer le système de protection des droits humains, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables, pour qu'il soit plus accessible et conforme aux standards internationaux. Cette approche programmatique permettra d'exploiter des synergies avec les autres institutions qui seront appuyées par les différents projets, à savoir, la Cour constitutionnelle, le Conseil supérieur de la magistrature, l'Instance des droits de l'homme, le Tribunal administratif et le ministère de la Justice.

Ce projet conjoint PNUD/HCDH contribue à atteindre les objectifs du portfolio de projets « Soutenir la paix par la promotion d'une société pacifique, juste et inclusive en Tunisie » signé entre la Présidence du Gouvernement tunisien et le PNUD en décembre 2018. Le portfolio de projets proposé vise à contribuer au développement durable en Tunisie, rendu possible par une société pacifique, juste et inclusive.

Pour cela, le programme s'efforcera de contribuer à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable, relatif à la paix, la justice et aux institutions efficaces, ainsi que de l'Agenda pour la Paix Durable (ODD16), en :

- i. Opérationnalisant les institutions et processus nationaux clés visant à promouvoir la gouvernance démocratique, à consolider l'État de droit et à promouvoir la citoyenneté ;
- ii. Garantissant aux communautés, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, le fait qu'elles puissent bénéficier des efforts visant à promouvoir le développement local, à renforcer l'accès à la justice et à la sécurité et à renforcer la cohésion sociale, tout en contribuant à ces efforts ;
- iii. Permettant à la Tunisie de démontrer ses progrès dans l'établissement de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Ainsi dans le cadre général de l'accès aux Droits, le projet « **Appui à l'Instance nationale pour la prévention de la torture et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2021** » vise à renforcer la confiance des détenteurs des droits dans les institutions de l'État, notamment en matière de :

- Prévention de la torture, traitements cruels, inhumains et dégradants, ainsi que leur non-répétition.
- Lutte contre la traite des personnes.

Pour ce faire, le projet va d'une part appuyer les détenteurs d'obligations, à savoir l'INPT et l'INLTP, à fournir un service de qualité conformément aux standards internationaux ; et d'autre part, le projet va renforcer les capacités des détenteurs de droits, c'est-à-dire la population, afin qu'elle soit suffisamment informée pour faire valoir ses droits devant ces instances.

Le projet entend atteindre l'impact attendu, à savoir : « La population en général et en particulier les femmes, les jeunes et les populations vulnérables sont mieux prémunis contre les risques de la torture et de la traite des personnes », par la réalisation des trois effets complémentaires suivants :

- L'INPT et l'INLTP sont performantes dans la réalisation de leurs missions et attributions respectives conformément à leurs mandats spécifiques et aux standards internationaux.
- Les populations, en particulier les populations directement concernées par les interventions des Instances, sollicitent leurs interventions et accèdent à leurs services respectifs.
- L'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) produisent et partagent des connaissances en matière de prévention de la torture et de la lutte contre la traite des personnes.

## II. Analyse de la situation

---

Depuis 2011, la Tunisie a œuvré pour une meilleure garantie des droits humains au niveau des institutions de l'Etat et au sein de la société. Dès le mois de juin 2011, l'Etat, durant la phase de transition, a ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>1</sup> (OPCAT) et dans le cadre de son application, le gouvernement a adopté en octobre 2013 la loi organique portant création de l'INPT<sup>2</sup>. La Tunisie est devenue ainsi le premier pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient à établir un mécanisme national de prévention de la torture (MNP). De même, après l'adoption de la loi organique N°2016-61 du 3 août 2016, une Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) a été créée, réaffirmant l'engagement pris en 2003 lors de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale.

La création de ces deux Instances s'inscrit dans le processus d'élaboration d'une stratégie nationale pour la protection et la promotion des droits humains. D'une part, le mandat principal de l'INPT consiste à effectuer des visites inopinées dans les lieux de privation de liberté afin de contrôler la compatibilité des conditions de détention avec les normes protectrices nationales et internationales et de recommander toute action utile afin de prévenir la torture. D'une autre, pour ce qui concerne la lutte contre la traite des personnes, le rôle de l'INLTP comprend la coordination des politiques publiques, la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes<sup>3</sup>, l'assistance aux victimes et la coopération sur le plan international.

Des mesures ont été introduites par la suite, telles que l'adoption de la loi organique n°2016-5 modifiant et complétant certaines dispositions du Code de procédure pénale (CPP), entrée en vigueur en juin 2016 qui réduit la durée de la garde à vue du suspect et prévoit le droit de désigner un avocat pour l'assister lors de l'interrogatoire et de demander d'être soumis à un examen médical dans le but de prévenir les cas de torture ou de traitements inhumains.

---

<sup>1</sup> Ce protocole établit un système de visites régulières sur les lieux où se trouvent des personnes privées de liberté, effectuées par des organismes indépendants. Il s'agit d'une part d'organismes nationaux (les « mécanismes nationaux de prévention » MNP), d'autre part d'un organisme international (le « Sous-Comité pour la prévention de la torture »).

<sup>2</sup> Loi organique n° 2013-43 du 23 octobre 2013, relative à l'instance nationale pour la prévention de la torture.

<sup>3</sup> La Stratégie Nationale de lutte contre la traite des personnes 2018-2023, élaborée par l'INLTP, prévoit l'adoption d'une approche holistique au crime de la traite, qui s'articule à travers la prévention, la protection des victimes, la poursuite des criminels et la coordination entre les différents acteurs nationaux et internationaux. La Stratégie prévoit aussi la création de mécanismes de collecte des données et d'analyse afin d'améliorer les connaissances relatives au phénomène de la Traite.

Le ministère de la Justice a d'ailleurs mis en place deux commissions chargées de préparer la réforme du Code pénal et du CPP en vue d'assurer la mise en conformité de ces dispositions avec les normes internationales, en particulier en matière de lutte contre la torture. Une proposition de réforme du CPP a été élaborée en 2019 et elle est en cours d'examen.

S'agissant de l'INPT, les besoins techniques et financiers liés à sa mise en place ont motivé le lancement d'un soutien par le PNUD et le HCDH en 2016 et 2017 focalisé sur l'appui technique et logistique à l'Instance et à ses commissions spécialisées, la dotation d'outils et de moyens permettant de faciliter la réalisation des visites des lieux de détention et la sensibilisation des populations sur le rôle de l'Instance et la prévention de la torture. Cette troisième phase d'appui à l'INPT a pour objectif de compléter le processus d'opérationnalisation de cette Instance avec un appui technique plus ciblé visant à poursuivre les initiatives déjà lancées et en se focalisant sur celles qui revêtent un caractère prioritaire pour permettre à l'Instance d'être en mesure d'accomplir les missions et satisfaire les attributions lui conférées par la loi.

L'appui a été également adressé à l'INPT afin de permettre de renforcer son partenariat avec, d'une part, d'autres MNP à travers la réalisation de missions d'échange et l'organisation de trois conférences internationales en décembre 2016, 2017, et 2018. D'autre part, plusieurs ateliers d'échange avec les autorités étatiques compétentes et l'ensemble des acteurs de la société civile ont été organisés au cours de l'année 2017 qui ont contribué à faciliter un rapprochement de ces acteurs avec l'Instance. Avec l'appui de la société civile, au cours de la même année, plus de 250 000 personnes ont été sensibilisées à la thématique de la torture et des mauvais traitements ainsi qu'au rôle de l'INPT. Enfin, le projet a permis d'équiper le nouveau siège de l'INPT en matériel logistique afin que les membres puissent démarrer leurs activités.

S'agissant de l'INLTP, la création de cette Instance s'inscrit dans le cadre de la ratification par la Tunisie de la Convention de Palerme sur la criminalité transnationale organisée, et plus particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole additionnel relatif à la traite des personnes adopté également à Palerme en 2000. La première stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes en Tunisie a été lancée en juillet 2018 pour la période 2018-2023 ; cette stratégie s'inscrit notamment dans la continuité de la signature par la Tunisie de la Convention de Lanzarote<sup>4</sup> le 2 janvier 2018. Ainsi, de nombreux ateliers ont été organisés par l'INLTP pour la structuration de mécanismes d'identification, de prise en charge et de protection des victimes, ainsi que pour le renforcement des capacités des différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. L'Instance organise régulièrement des sessions de formation sur la loi sur la prévention et la lutte contre la traite. L'INLTP a également œuvré au renforcement de la coopération avec les autres pays de la région, lors de la conférence régionale « Échange d'expériences sur la lutte contre la traite des enfants dans la région MENA », qui a accueilli 150 participants, issus des organismes étatiques, ainsi que des organisations de la société civile.

Par ailleurs, pendant l'année 2019, l'INLTP a largement contribué à l'élargissement des connaissances autour de ce sujet, en produisant un rapport qui a remporté le prix du meilleur rapport sur la traite des personnes dans le monde de l'année 2019 décerné par le Département d'Etat Américain à l'Instance, ainsi qu'à travers la collaboration avec plusieurs organisations de la société civile (ASF, FTDES) pour la réalisation d'études sur la situation de la traite des personnes dans le contexte tunisien. Le PNUD et le HCDH ont également appuyé l'INLTP dans l'organisation du colloque du 23 janvier 2019 à l'occasion de la célébration du 173<sup>ème</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le PNUD et le HCDH ont assuré la participation de 16 acteurs étatiques du secteur de la sécurité déjà formés par le HCDH, ainsi que

---

<sup>4</sup> La Tunisie est le seul pays non-européen à avoir signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Convention dite de Lanzarote.

des représentants d'une dizaine d'ONG qui travaillent dans les régions, y compris Médenine, dans le but de comprendre le fonctionnement du système de référencement en Tunisie. A cette occasion, le président de la République Feu Béji Caid Essebsi a déclaré cette date comme la journée nationale de l'abolition de l'esclavage.

Le projet conjoint PNUD/HCDH vise également à renforcer l'accès à l'INLTP. En effet, actuellement l'entrée du bâtiment est accessible uniquement par des escaliers dont la disposition les rend visibles depuis la rue. Ainsi un aménagement des locaux de l'INLTP est prévu afin de rendre l'espace accessible aux personnes à mobilité réduite et dans le but de préserver la confidentialité des victimes se rendant au siège de l'Instance. Le PNUD a également appuyé l'Instance dans l'organisation de la conférence de célébration de la campagne Cœur Bleu de sensibilisation du public à la traite des personnes.

Malgré ces avancées, de nombreux défis persistent encore. Le Comité contre la torture a exprimé, dans le cadre de son septième rapport périodique sur la Tunisie<sup>5</sup>, sa préoccupation concernant des aspects liés aux mesures législatives relatives à la définition de la torture, aux garanties juridiques fondamentales (notamment la garde à vue) et à la loi relative à la lutte contre le terrorisme. De même, le Comité a fait mention de pratique de torture et de mauvais traitement qui restent présents dans le secteur de la sécurité, en particulier pendant la garde à vue et surtout contre des personnes soupçonnées d'activité terroriste. Enfin, dans une enquête nationale menée par l'INPT en avril 2017<sup>6</sup>, il s'avère que presque 75% de la population ne connaissent pas l'Instance et que 34% considèrent que les actes de torture commis par des agents de l'État n'ont pas diminué depuis janvier 2011.

De son côté, l'INLTP, dans son rapport final de 2018 a annoncé que les femmes et les enfants sont les principales victimes de la traite des personnes, en effet en 2017 sur les 742 victimes prises en charge par l'Instance 70% étaient des enfants. De plus, il est urgent d'adopter une loi relative aux faux contrats de travail à l'étranger émanant d'opérateurs privés qui constituent une des causes indéniables de la traite. La question de la traite en Tunisie constitue une importance majeure, puisqu'elle a lieu tant à l'échelle nationale qu'internationale. Sur le territoire national, les victimes sont principalement des enfants, des femmes et des personnes handicapées. A l'échelle internationale, la traite consiste surtout en l'exploitation sexuelle des femmes et le travail forcé des hommes, 79,2% des cas enregistrés auprès de l'instance en 2018 concernent des personnes d'origine subsaharienne. En 2018, sur les 780 cas de traite des personnes qui ont été signalés à l'Instance, une infime partie a été entamée en poursuite. Enfin, malgré quelques améliorations, le manque de ressources et de connaissances sur la traite demeure une problématique majeure.

### **III. Stratégie d'intervention**

---

#### *Théorie de changement*

Le projet a pour objectif d'appuyer l'INPT et l'INLTP en tant que détentrices d'obligations dans leur travail de prévention de la torture et des mauvais traitements ainsi que dans la lutte contre la traite des personnes, conformément à leurs mandats respectifs et aux standards internationaux. De même, le projet apporte un renforcement des capacités des populations, avec un accent sur les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, à travers des actions leur permettant d'exercer leur rôle en tant que détentrices des droits.

De ce fait, le projet propose plusieurs interventions qui reposent sur la théorie de changement suivante :

---

<sup>5</sup> Voir les [Observations finales concernant le septième rapport périodique de la Tunisie](#)

<sup>6</sup> Le regard des Tunisiens sur la torture ; connaissance et acceptabilité, Instance nationale pour la prévention de la torture ; avril 2017. Enquête réalisée grâce à l'appui du projet conjoint PNUD/HCDH

*Si, d'une part, un appui technique et logistique est fourni pour que l'INPT et l'INLTP puissent assurer la pleine réalisation de leurs missions et attributions et devenir plus accessibles aux populations...*

*...et Si, d'autre part, un appui technique est fourni pour que les populations, notamment les plus vulnérables, renforcent leurs connaissances sur leurs droits et les rôles de l'INPT et de l'INLTP dans leur protection*

*...Alors les populations seront plus capables de faire valoir leurs droits reconnus par la Constitution et les Conventions internationales ratifiées par la Tunisie, ce qui contribuera à ce qu'elles voient la jouissance de leurs droits et de leurs libertés renforcées. Ceci permettrait à son tour de renforcer la confiance de ces populations envers l'État.*

### **Pertinence de l'intervention**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan cadre du système des Nations Unies d'aide au développement (UNDAF) pour la période 2015-2020. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'axe relatif à la gouvernance démocratique, et d'un de ses effets qui prévoit que « les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits humains, de démocratie et d'égalité de genre ».

Le projet s'inscrit aussi dans le cadre des objectifs de développement durable 4 (éducation de qualité), 5 (égalité des sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

En outre, le projet contribue à répondre aux recommandations faites à la Tunisie lors du troisième cycle de l'Examen périodique universel et aux réponses de l'Etat aux recommandations formulées par le Conseil des Droits de l'Homme à sa trente-sixième (36<sup>ème</sup>) session en 2017. Plus concrètement, le projet permet d'aborder les recommandations portant sur :

- **Le cadre national des droits humains.** Ces recommandations portent sur la nécessité de se focaliser sur le renforcement de l'indépendance du mécanisme national de prévention de la torture et d'autres formes de mauvais traitements, y compris en fournissant un budget distinct et adéquat. La Tunisie a été également appelée à continuer ses efforts visant à aligner la législation nationale relative aux droits humains avec la nouvelle Constitution et les obligations internationales de la Tunisie, à veiller à ce que la Cour constitutionnelle et les organes et institutions constitutionnelles, soient indépendants, disposent de ressources suffisantes et soient rapidement opérationnels et, enfin, à finaliser la création d'une nouvelle institution des droits de l'Homme conformément aux Principes de Paris<sup>7</sup>.
- **La mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits humains,** en tenant compte du droit international humanitaire applicable. Lors du même Examen périodique universel, la lettre du HCDH<sup>8</sup> a formulé plusieurs recommandations :
  - La modification de la Loi organique n°2015-26 afin de définir le crime de torture conformément aux exigences de la Convention contre la torture et l'adoption des mesures visant à réduire le

<sup>7</sup> En 1992, la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU a approuvé un ensemble de principes reconnus au niveau international et portant sur le statut, les pouvoirs et le fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme. Ils sont connus sous le nom de Principes de Paris. Ils ont été par la suite approuvés par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1993. Ils exposent les lignes directrices fondamentales recommandées par les Nations Unies pour la création d'une institution nationale des droits de l'homme.

<sup>8</sup> Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, lettre en date du 23 octobre 2017, réponse au rapport de résultat final de l'examen périodique universel.

surpeuplement dans les établissements pénitentiaires, y compris des mesures de rechange à la détention préventive.

- La Tunisie est encouragée à accélérer les efforts pour combattre et prévenir la torture et les mauvais traitements en veillant à ce que les allégations de ces crimes soient systématiquement enquêtées, les auteurs de ces crimes soient poursuivis et punis et les victimes soient indemnisées de manière équitable ainsi qu'à supprimer toute référence dans la législation nationale à un délai de prescription pour le crime de torture.
- Dans sa lutte pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, la Tunisie doit veiller au respect des droits humains comme le droit à un procès équitable et une procédure régulière, y compris la responsabilité de tous les actes de torture et d'autres mauvais traitements qui se produisent dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
- Une attention particulière a été accordée à la situation de fragilité frappant les migrants aux frontières, notamment les mineurs. À cet égard, le Haut-Commissariat recommande de renforcer la législation nationale concernant les droits des travailleurs domestiques. Le HCDH propose de continuer de renforcer les mesures de lutte contre la traite des êtres humains et le travail des enfants et assurer la protection des victimes en poursuivant les efforts en faveur de la protection de l'enfance.
- La Tunisie est recommandée d'adopter des mesures pour promouvoir et protéger les droits des migrants par le renforcement des mécanismes de détection, d'identification et d'assistance aux migrants vulnérables à la frontière, y compris les mineurs, les demandeurs d'asile potentiels et les victimes de la traite. Il importe également de veiller à ce que les mineurs non accompagnés et les familles avec enfants ne soient pas détenus.

Plusieurs de ces recommandations auxquelles le projet contribuera à répondre figurent déjà en tant que priorités dans des politiques et des stratégies de l'État. En effet, l'appui à l'INPT et à l'INLTP s'inscrit dans le cadre de l'axe I du Plan Stratégique de Développement 2016-20 qui porte sur la « bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption »<sup>9</sup>.

### *Zones d'interventions du programme*

Le projet interviendra autant au niveau national qu'au niveau local en vue d'assurer que les changements institutionnels puissent avoir un impact concret et ressenti par les populations, notamment les plus vulnérables.

Les interventions couvrant l'ensemble du **territoire national** seront, d'une part, celles de l'appui fourni aux sièges de l'INPT et de l'INLTP à Tunis et, d'autres part, de l'appui en termes de sensibilisation sur les droits des populations et les rôles des Instances qui se fera au niveau de plusieurs gouvernorats du pays.

Les interventions nationales seront accompagnés par des interventions qui vont se concentrer initialement sur le **gouvernorat de Médenine** afin d'évaluer les conditions de détention dans quelques lieux de détention ciblés et appuyés par d'autres interventions des différents projet intégré dans le programme ODD16 (notamment la prison de Harboub où des interventions sont prévues à travers le projet d'accès à la justice à Médenine et des activités de sensibilisation de la jeunesse) et d'autres projets des agences du système des Nations Unies. Des actions de prévention

---

<sup>9</sup> <http://www.tunisia2020.com/plan-2016-2020/>

de la torture et de lutte contre la traite reposent sur des campagnes de sensibilisation et de formation des populations et notamment des personnes concernées par les interventions respectives des deux Instances.

### *Exécution conjointe PNUD - HCDH*

Les activités du projet seront exécutées conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) en Tunisie, qui disposent d'une expertise technique complémentaire par leurs mandats.

Les deux agences du Système des Nations Unies (SNU) ont une expérience consolidée dans la mise en œuvre conjointe de projets en Tunisie. Dans le cadre de sa stratégie d'appui à la transition adoptée en 2011 et du plan cadre d'aide au développement (UNDAF 2015-19 prolongé jusqu'à 2020), le SNU a appuyé les démarches des autorités tunisiennes vers la construction d'un Etat de droit.

### *Approche genre*

Les femmes, notamment issues des groupes vulnérables, sont les plus exposées aux risques de la traite et de la torture, en effet en 2018 74,1% des cas de traite en Tunisie concernaient les femmes. Considérant ce fait, le projet intègre l'approche genre de manière transversale dans toutes ses activités en prévoyant des actions ciblées dans le cadre des différents résultats et produits du projet. L'approche genre sera aussi considérée dans la sensibilisation des populations à leurs droits où des activités de soutien et de sensibilisation ciblant spécifiquement les femmes sont prévues.

### *Synergies, partenariats et coordination avec d'autres intervenants*

Le projet veillera à exploiter les opportunités de synergies avec d'autres interventions développées par le système des Nations Unies et, tout particulièrement, par le HCDH et le PNUD ainsi que par les autres acteurs internationaux, pour promouvoir la gouvernance démocratique et l'Etat de droit en Tunisie.

Un lien étroit sera établi avec le projet PNUD/HCDH d'appui à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie ainsi que le projet d'amélioration de l'accès à la justice dans le gouvernorat de Médenine qui s'insère à juste titre dans la continuité de ce processus. En effet, le mandat de l'Instance Vérité et Dignité étant arrivé à son terme en 2018, le Ministère de la Justice et l'INPT doivent désormais assumer un rôle fondamental pour assurer le suivi des recommandations relatives aux réformes des institutions et aux garanties de non-répétition, surtout pour ce qui concerne les cas de torture.

Des synergies avec d'autres projets conjoints PNUD/HCDH tel que le projet l'appui à l'Instance des Droits de l'Homme, le projet d'appui à la Cour Constitutionnelle, le projet d'appui au Conseil supérieur de la magistrature.

Des synergies internes avec les projets du PNUD Tunisie seront concrétisées, avec le Projet de Réforme du Secteur de Sécurité (RSS), le Projet de Prévention de l'Extrémisme Violent (Tarabot), le Projet d'appui à la société civile (Tamkeen), le Projet d'appui au Parlement et le Projet Entreprenariat pour le Développement. L'objectif de créer des synergies avec d'autres interventions vise à maximiser l'impact et assurer une meilleure utilisation des ressources. Ceci est

notamment le cas pour ce qui est des interventions qui auront lieu à Médenine, région pilote de différents projets au sein du PNUD.

Les synergies internes qui seront prises en considération sont illustrées ci-dessous avec un accent sur les « activités conjointes » qui seront réalisées par le programme accès aux droits en coordination avec les différents projets du PNUD et du HCDH.

| Synergies au sein du Programme Accès aux droits <sup>10</sup>         |  | Etat d'avancement               |
|---|--|---------------------------------|
| Appui à l'Instance des Droits de l'Homme                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur la complémentarité des mandats entre l'INPT, l'INLTP et l'IDH</li> <li>- Activités de sensibilisation</li> <li>- Activités de formation</li> <li>- Organisation des conférences</li> <li>- Visites d'études et partage de bonnes pratiques</li> </ul>   | Projet en cours d'élaboration   |
| Appui à la Cour constitutionnelle                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion sur la complémentarité des mandats entre l'INPT, l'INLTP et la Cour Constitutionnelle</li> <li>- Activités de sensibilisation</li> <li>- Activités de formation</li> <li>- Organisation des conférences</li> <li>- Visites d'études et partage de bonnes pratiques</li> </ul>   | Projet en cours d'élaboration   |
| Amélioration de l'accès à la justice dans le gouvernorat de Médenine  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite et amélioration des conditions de détention à la prison de Harboub</li> <li>- Activités de formation des acteurs locaux</li> <li>- Activités de sensibilisation</li> </ul>   | Projet en cours de réalisation  |
| Appui au Conseil supérieur de la magistrature                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de sensibilisation</li> <li>- Activités de formation des magistrats</li> <li>- Organisation des conférences</li> </ul>  | Projet en cours de réalisation  |
| Appui au Tribunal administratif                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation conférence sur la protection des droits de l'homme par la justice administrative</li> <li>- Compétence de la juridiction administrative dans le contrôle de la légalité des actes administratifs, y compris ceux du ministère de la justice ayant une incidence sur la situation des détenus</li> </ul>                                      | Projet en cours d'élaboration   |
| Appui à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitalisation sur l'expérience et les outils disponibles liés à la mise en place d'instances indépendantes liées aux droits de l'Homme et à l'État de droit</li> <li>- Suivi des recommandations du rapport final de l'IVD, notamment pour celles concernant l'INPT</li> <li>- Synergies à explorer dans les cas de torture traités par l'IVD</li> </ul> | Suivi du projet achevé en 2018. |

<sup>10</sup> Le programme « accès aux droits » constitue l'ensemble des projets conjoints PNUD/HCDH en matière de justice et droits humains, dont les différents Prodoc sont signés avec les partenaires nationaux.

| <b>Synergies avec d'autres projets du PNUD</b>  |   |
|---|---|
| <i>Appui à la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS)</i>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration entre l'INPT et le Ministère de l'intérieur et expériences pilotes au niveau de l'un des commissariats appuyés par le projet dans le gouvernorat de Médenine</li> <li>- Formations sur le cadre juridique de la lutte contre la traite</li> </ul>  |
| <i>Tamkeen, pour la promotion de la citoyenneté, le renforcement de la cohésion sociale et de la société civile</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui dans la mise en place des plateformes de la société civile et dans les actions de sensibilisation</li> <li>- Appui dans la gestion de Micro-grants pour les OSC de la plateforme</li> <li>- Activités de sensibilisation</li> </ul>  |
| <i>Appui au Parlement</i>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration avec la commission des droits, des libertés et des relations extérieures concernant des lois liées à la protection et promotion des droits</li> <li>- Sensibilisation des députés lors des délibérations autour du budget à allouer aux différentes instances</li> <li>- Collaboration dans les conférences prévues sur les instances indépendantes</li> </ul> |
| <i>Tarabot - Prévention de l'extrémisme violent</i>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux efforts nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent</li> </ul>  |
| <i>Entreprenariat</i>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'autonomisation économique des victimes de la traite et de la torture et leur accès au marché de l'emploi</li> </ul>  |

Au cours de l'élaboration du document de projet, des synergies ont été identifiées suite aux échanges avec d'autres agences telles qu'ONU Femmes, l'OIM, le HCR, l'UNESCO, l'UNICEF et l'ONUDC. La collaboration pourrait être établie pour des interventions dans le cadre des activités de sensibilisation, de formation et dans la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des migrants et des enfants en détention et/ou victimes de la torture et/ou de la traite.

Ce projet sera en outre mis en œuvre en partenariat avec des organisations nationales et internationales impliquées dans la lutte contre la torture, notamment l'Association pour la prévention de la torture (APT), Avocats Sans Frontières (ASF), le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le Conseil de l'Europe (CdE), le Croissant-Rouge Tunisien (CRT), le Danish Institute Against Torture (Dignity), l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH) et l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT).

### ***Durabilité***

Les objectifs de pérennisation des différentes interventions prévues par le projet ont été pris en compte dans la planification du projet et se traduisent en premier lieu par les mécanismes de concertation avec les commissions et services des deux Instances. Les efforts de pérennisation viseront également à promouvoir la responsabilisation des différents acteurs institutionnels impliqués dans l'exécution du projet.

Une importante opportunité de pérennisation est offerte par l'Effet 3 du projet qui vise à assurer la capitalisation des connaissances et des expériences acquises dans la mise en œuvre des activités de ce projet et des autres projets du programme d'accès aux droits dans le but de capitaliser les connaissances produites et s'engager dans des partenariats de long terme au niveau national et international.

### ***Risques et Hypothèses***

En raison de la situation de transition en Tunisie, le projet pourrait rencontrer certaines difficultés dans sa mise en œuvre. Le risque principal est celui lié au manque de moyens humains et financiers alloués aux Instances pour réaliser leurs missions. D'autres risques se présentent, à savoir la composition actuelle des Instances qui pose des difficultés puisque la moitié des membres de l'INPT doit être renouvelée, et seule la Présidente et deux autres membres sont présents en permanence au bureau de l'INLTP.

## Analyse des Risques

| Projet d'appui à l'Instance nationale pour la prévention de la torture et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes |   | Numéro de projet : A déterminer |                     | Date : 09/12/2019            |   |                     |                        |                      |                  |
|--|---|---------------------------------|---------------------|------------------------------|---|---------------------|------------------------|----------------------|------------------|
| #  | Description   | Date d'identification           | Catégorie du risque | Impact (I) & Probabilité (P) | Traitement des risques / Mesures de gestion   | Détenteur du risque | Soumis, mis à jour par | Dernière mise à jour | Statut du risque |
| 1  | Ralentissement du processus de discussion et prise de décision  |                                 | <i>Opérationnel</i> | P = 3<br>I = 3               | Communication intra-instances   | Comité du projet    | <i>PNUD</i>            |                      |                  |
| 2  | Mode de fonctionnement et de prise de décision des Instances  |                                 | Organisationnel     | P = 4<br>I = 3               | Plaidoyer auprès de la commission parlementaire compétente concernant le processus de renouvellement des membres de l'Instance ; formation en planification opérationnelle et stratégique | Comité du projet    | <i>PNUD</i>            |                      |                  |
| 3  | Le caractère conjoint du projet avec les deux instances fait que leur dynamique de programmation et de gestion respective peut impacter la bonne exécution des activités communes |                                 | <i>Opérationnel</i> | P = 3<br>I = 3               | Communication intra-instances et inter-instances  | Comité du projet    | <i>PNUD</i>            |                      |                  |

|   |   |                     |            |  |                  |      |  |  |
|---|---|---------------------|------------|--|------------------|------|--|--|
| 4 | Les détenteurs d'obligations n'ont pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet | <i>Opérationnel</i> | P=2<br>I=3 | Capacités en planification/interventions renforcées<br>Communication intra-instances, inter-instances et avec le gouvernement et le Parlement  | Comité du projet | PNUD |  |  |
| 5 | Les titulaires de droits n'ont pas la capacité de faire valoir leurs droits                             | <i>Opérationnel</i> | P=2<br>I=3 | Informations/sensibilisation et orientation (saisine des instances)<br>Autonomisation des populations (à travers les instances, d'une part, et les parties prenantes concernées (secteurs privés, OSC, médias, syndicats, ...), d'autres part, qui sont mieux outillés | Comité du projet | PNUD |  |  |

## IV. Résultats attendus

---

### L'impact escompté

L'impact escompté du projet de renforcement de l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture et l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes est que la population en général et en particulier les femmes, les jeunes et les populations vulnérables soient mieux prémunis contre les risques de la torture et de la traite des personnes. Cet impact serait atteint notamment par la conjugaison de trois effets complémentaires et interdépendants, à savoir :

**Effet 1 :** L'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) sont performantes dans la réalisation de leurs missions et attributions respectives conformément à leurs mandats spécifiques et aux standards internationaux

### **Produit 1.1** Les capacités logistiques et en communication des Instances sont renforcées

L'appui du Projet conjoint PNUD/ HCDH à la performance de l'INPT et de l'INLTP s'inscrit dans le cadre de la Cible 16.6 de l'ODD 16 qui consiste à : « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ». Le renforcement des capacités logistiques émane du besoin manifesté par les deux Instances d'améliorer l'état actuel des locaux qui constitue un obstacle à réaliser convenablement leurs missions respectives. L'aménagement des locaux et la fourniture d'équipement bureautique et informatique améliore l'efficacité des Instances et facilite, d'une part, l'organisation interne du travail et, d'autre part, l'accès des individus aux Instances. Le projet intervient en appuyant l'élaboration d'un système de gestion des données et documents pour l'INLTP et à la mise à jour de celui de l'INPT.

La fourniture de matériel bureautique améliore la qualité du service rendu et accélère le traitement des dossiers soumis auprès des Instances et permet d'apporter une réponse et/ou une intervention rapide et convenable aux demandeurs et/ou victimes dans un temps plus réduit, permettant ainsi de préserver leurs droits. C'est dans ce cadre que le projet prévoit d'aménager les locaux des deux Instances pour permettre l'accès des personnes handicapées facilement à leurs services respectifs. Pour ce qui concerne l'INLTP, l'étude réalisée par l'architecte, à la demande de l'Instance, permet de concevoir une meilleure préservation de la confidentialité des victimes de la traite se rendant au siège de l'Instance. En ce qui concerne l'INPT, l'aménagement d'un minibus en "bureau mobile" permettra à l'Instance de l'utiliser lors de ses visites aux lieux de privation de liberté pour le déplacement, la tenue de réunions et les entretiens avec des personnes privées de liberté ou autres concernées dans le respect des normes relatives à la confidentialité et la protection de ces personnes.

En ce qui concerne l'intervention du projet en appui à la communication, la Cible 16.6 précitée met en relief la transparence des institutions, qui dépend en grande partie, de la communication efficace. La Cible 16.10 réaffirme ce principe en visant à : « Garantir l'accès public à l'information ».

Cet appui répond au besoin manifesté dans le cadre de l'analyse des besoins en communication de l'INLTP en 2019 et de la stratégie de communication de l'INPT réalisée en 2016. L'appui du projet répond au besoin manifesté par l'INLTP qui ne dispose pas encore, deux ans après sa création, de site web, et, en outre, d'appuyer les deux sites web des Instances à

être une source actualisée d'information détaillée et d'accueil des plaintes. L'appui du projet vise donc à l'élaboration de la stratégie de communication de l'INLTP et de sa mise à jour ce celle de l'INPT.

L'appui à la communication couvre également l'appui à la coordination, dans un premier temps, en entre les deux Instances, et entre l'INPT et l'INLTP et les autres Instances dans le but d'apporter une réponse plus cohérente et participative adéquate. La communication implique également la coordination avec le gouvernement qui permet l'assistance nécessaire des différents ministères concernés dans la réponse aux besoins et aux difficultés qu'envisagent les Instances dans l'accomplissement de leurs missions et qui permet d'apporter un soutien interministériel aux victimes.

L'appui à l'amélioration de la communication avec le Parlement permet, en outre, à l'Instance de proposer aux Commissions parlementaires concernées d'apporter les précisions et les révisions nécessaires aux lois relatives aux droits humains et aux lieux de privation de liberté. Cette collaboration permet également de plaider auprès de la commission parlementaire compétente concernant le renouvellement des membres de l'INPT, garantissant la transparence du processus.

**Produit 1.2 : Les capacités des Instances en planification et programmation stratégiques et opérationnelles sont améliorées**

Dans le but de concrétiser la Cible 16.6 relative à l'efficacité, la responsabilité et la transparence des institutions, le projet conjoint PNUD/HCHD d'appui à l'INPT et l'INLTP prévoit l'amélioration des capacités des Instances en planification et programmation stratégique et opérationnelle.

Le projet conjoint est intervenu à travers la formation et l'accompagnement des membres de l'INPT en 2016 en planification stratégique, aboutissant à l'adoption du premier plan stratégique de l'Instance pour la période 2017-2021. L'INLTP a, de son côté, adopté le Plan stratégique national de lutte contre la traite des personnes pour la période 2018-2023.

L'objectif de cet appui est de renforcer les connaissances de la totalité des membres et du staff des deux Instances en planification stratégique et opérationnelle. Cette intervention repose, par conséquent, sur l'organisation de formations en planification opérationnelle et stratégique en HRBA<sup>11</sup> (approche basée sur les Droits Humains) et en RBM<sup>12</sup> accentuant la prise en considération des besoins des plus pauvres, des personnes qui sont exclues, défavorisées ou exposées à la violence et à la discrimination et qui sont encore confrontées à de terribles inégalités en matière d'accès aux ressources, de perspectives d'avenir et de droits.

Dans le cadre de la Cible 16.1 : « Réduire nettement partout dans le monde toutes les formes de violence », des Cibles 5.1 « Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles » et 5.2 « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation », le projet conjoint appuie les deux Instances dans l'organisation de formations en genre et en prise en compte du principe LNOB<sup>13</sup> (ne laisser personne pour compte).

Ces formations permettront aux Instances de préparer leurs plans d'actions annuel les standards internationaux en matière des Droits Humains et les engagements pris par la Tunisie en la matière. Elles facilitent, par ailleurs, l'élaboration

---

<sup>11</sup> Human Rights Based Approach

<sup>12</sup> Results Based Management

<sup>13</sup> Leave No One Behind

de stratégies de protection conçues de manière participative et de tester ces stratégies au niveau de lieux de privation de liberté pilotes pour chaque type de population vulnérable.

Par ailleurs, les deux instances sont confrontées dans la mise en œuvre de leurs mandats respectifs à des points d'intérêt communs, notamment en ce qui concerne des victimes éventuelles de traite détenues dans les différents lieux de privation de liberté. Dans ce cadre, le projet conjoint vise à développer les synergies entre les deux instances en les appuyant à l'élaboration d'une stratégie de protection conjointe pour les personnes concernées et à la mise en œuvre de cette stratégie au niveau d'un lieu de privation de liberté pilote à travers l'élaboration d'un guide pratique, l'organisation de simulations de cas pratiques, la réalisation de visites conjointes...etc.

### **Produit 1.3 : Les capacités d'intervention des Instances et des acteurs auprès des populations concernées sont renforcées**

Le projet appuiera l'INPT dans son accompagnement à une série de ministères clés dans l'adoption d'une approche préventive devant permettre aux lieux de détention et de privation de liberté d'autoévaluer les risques de torture et de mauvais traitements, à élaborer un plan d'action pour mitiger ces risques et à le mettre en œuvre. Il s'agira d'une approche qui visera à analyser les besoins des acteurs à Médenine et de renforcer les capacités de ces acteurs à mettre en œuvre les recommandations issues de l'analyse des besoins.

Suites aux recommandations du Sous-Comité des Nations Unies pour la Prévention de la Torture, l'INPT est en train de renforcer davantage ses capacités pour mieux mettre en œuvre la partie centrale de son mandat, c'est-à-dire les visites préventives dans tous les lieux privés de liberté, pas seulement les prisons. Le projet conjoint PNUD/HCDH veut accompagner l'INPT, et en particulier sa commission « Visites », dans l'organisation des visites préventives dans les différents lieux privés de liberté du gouvernorat de Médenine, y compris dans les postes de police et de garde nationale. Ces visites seront précédées par une formation spécialisée.

Les membres et le staff de l'INPT ont suivi des formations théoriques et pratiques sur les techniques de préparation et d'exécution des visites préventives dans les prisons dans le cadre de l'appui fourni à l'Instance par ses différents partenaires techniques et financiers internationaux. Le projet conjoint vise à renforcer cet axe de formation pour l'INPT et ses collaborateurs (staff et experts) et notamment au profit des nouveaux membres qui devront être élus lors du renouvellement partiel à mi-mandat et les membres de staff et experts nouvellement recrutés.

### **Effet 2 : Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des Instances, sollicitent leurs interventions et accèdent à leurs services respectifs**

Lors des actions de sensibilisation menées avec la société civile dans les régions, la question relative à comment pouvoir accéder aux Instances était soulevée à maintes reprises. Les résultats de l'enquête nationale menée par l'INPT en avril 2017 montrent que 54.1% des personnes questionnées jugent que les efforts réalisés par l'Etat pour renforcer la prévention de la torture et les mauvais traitements est faible, 81% n'ont pas d'idée sur la loi portant création de l'INPT et 75% n'ont pas entendu parler de l'INPT. L'INPT n'a pas réalisé d'enquête de perception auprès de la population. Le projet,

en lien avec l'approche du Programme cadre de renforcement de l'accès aux droits, veillera à renforcer l'accessibilité des Instances aux populations, notamment les plus vulnérables.

Le besoin de poursuivre les actions de communication et de sensibilisation par rapport aux rôles des Instances, à leurs prérogatives, les modalités de saisine et d'intervention permet de prévenir les actes de torture, de mauvais traitements et de traite. Les actions prévues seront mises en œuvre en collaboration avec les autres acteurs qui prévoient d'appuyer les deux Instances dans ce volet. Pour ce faire, le projet prévoit de fournir un appui à travers la réalisation des produits suivants :

**Produit 2.1 : Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des Instances, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, sont mieux informées et sensibilisées sur les rôles respectifs des Instances, leurs prérogatives et modalités de saisine et d'intervention**

La Cible 16.3 indique comme finalité « Promouvoir l'Etat de droit aux niveaux national ». Dans le but de concrétiser cet objectif et de promouvoir le respect des Droits Humains et de rétablir la confiance entre les institutions et les individus, le projet va appuyer les instances à la réalisation d'enquêtes de perception auprès de la population sur le niveau de connaissance/perception des Instances et des thématiques concernées (torture et traite des personnes). Ces enquêtes permettront d'orienter le travail de communication et de sensibilisation envisagé par les deux Instances et l'intervention du projet auprès des populations.

Une campagne d'affichage urbain a eu lieu en 2017 et un spot vidéo a été produit en 2017 sur la prévention de la torture. Ce produit concernera la poursuite des actions menées en 2017 avec TU-MED et Democr'Art ayant permis de sensibiliser plus de 250 000 personnes dans tout le territoire tunisien et d'organiser des débats autour de la problématique de la torture et des mauvais traitements avec la présence des membres de l'Instance. Néanmoins, aucune campagne relative à la lutte contre la traite n'a été réalisée et ce, malgré la fréquence des passages aux médias de l'Instance pour donner suite aux différents cas de traite ayant fait l'objet d'une importante couverture médiatique en 2019.

Ce produit aura pour objectif de fournir un appui pour la mise en œuvre des stratégies de communication des Instances une fois adoptées et mises à jour. Cet appui concernera, entre autres, la production et diffusion d'outils de communication sur l'INPT et l'INLTP adressés au grand public.

Dans le but de rendre l'Instance plus accessible aux populations, le projet appuiera l'adaptation des pages web des deux Instances pour la récolte des signalements des cas de torture et de traite.

**Produit 2.2 : Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des Instances, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, sont mieux informées et sensibilisées sur leurs droits et les risques liés à la torture et à la traite des personnes**

La Cible 16.1 prévoit comme objectif de « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés » et la Cible 16.2 « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ». Au niveau national, l'article 46 de la loi organique n°2016-61 du 3 aout 2016 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes prévoit que l'Instance est chargée d'« organiser des sessions de formation et superviser les programmes de formation ». La loi organique n°2013-43 du 23 octobre 2013 relative à l'Instance nationale pour la prévention de la torture précise dans l'article 3 relatif aux missions de l'Instance qu'elle doit « Contribuer à la diffusion de la conscience sociale à l'encontre des

risques de la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants et ce, à travers des campagnes de sensibilisation, (...) organiser des sessions de formation ».

Pour aboutir à ces résultats, il sera réalisé des campagnes d'information sur les droits issus de la Constitution, des Conventions internationales et régionales et des engagements de la Tunisie en matière de préservation de la dignité humaine et de la promotion des Droits Humains. Ces campagnes permettront de sensibiliser le grand public sur le cadre juridique de la prévention de la torture et de lutte contre la traite, mais également de sensibiliser sur les risques liés à l'absence de communication et d'information relative à la dénonciation de ces phénomènes et à la lutte contre l'impunité des auteurs de ces actes. Ces campagnes ne se limiteront pas au format classique de partage de l'information mais seront une occasion pour organiser des activités socio-culturelles qui traiteront de ces questions selon une vision artistique qui pourrait faciliter l'appropriation des messages transmis.

L'appui à la sensibilisation du grand public repose également sur l'organisation d'activités spécifiques pour le monde scolaire et académique. Dans ce cadre, le projet appuie les deux Instances à organiser des Camps et des écoles d'été qui s'adaptent au public cible et dont le but est de consolider les connaissances et de revitaliser le débat sur les thématiques.

**Produit 2.3 : Les médias, les organisations syndicales et professionnelles, le secteur privé et les OSC, en particulier celles œuvrant pour la protection des droits humains et l'assistance aux populations vulnérables et exposées aux risques liés à la torture et à la traite des personnes, sont informées et sensibilisées sur les mécanismes d'intervention des Instances concernées et sont mieux outillées pour apporter des réponses appropriées**

La mise en œuvre de ce produit débute avec une enquête de perception des acteurs non étatiques sur les mécanismes d'intervention des Instances. Des activités de vulgarisation et dissémination des informations relatives à la prévention de la torture et de lutte contre la traite cibleront les médias, les organisations syndicales et professionnelles, le secteur privé et les OSC, en particulier celles œuvrant pour la protection des droits humains et l'assistance aux populations vulnérables et exposées aux risques liés à la torture et à la traite des personnes pour apporter des réponses appropriées.

Les associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection verront leurs capacités renforcées par l'intervention du projet pour mener à bien leurs actions de sensibilisation. Le projet soutient également les activités de prévention et de sensibilisation réalisées par les médias, les organisations syndicales et professionnelles du secteur privé.

Dans le but d'améliorer les connaissances des acteurs impliqués dans la formation et la sensibilisation, le projet cible les acteurs non étatiques et les initiatives citoyennes prévoyant l'organisation d'activités liées à la prévention et à la protection.

**Effet 3 : L'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) produisent et partagent des connaissances en matière de prévention de la torture et de lutte contre la traite des personnes**

Le projet conjoint PNUD/HCDH d'appui aux deux Instances a pour objectif de renforcer les capacités des Instances pour pouvoir produire des connaissances à la lumière du travail quotidien qu'elles effectuent à la base des données et de l'expériences qu'elles ont acquis sur le terrain. Le but étant de consolider le travail des Instances dans la production du

savoir et des recherches, qui sera utilisé lors des différents événements organisés et qui servira de source d'information aux chercheurs et aux organismes travaillant sur les thématiques.

**Produit 3.1 : Des recherches en lien avec la prévention de la torture et la lutte contre la traite des personnes sont réalisées et diffusées**

L'article 3 (10) de la loi organique n° 2013-43 prévoit que l'une des missions de l'Instance est de réaliser et publier des recherches, études et rapports se rapportant à la prévention de la torture et des traitements dégradants. De son côté, l'article 46 de la loi sur l'INLTP dispose que l'Instance fait connaître les mesures prises par l'Etat en vue de lutter contre la traite des personnes et participer aux activités de recherche et études pour moderniser les législations régissant les domaines liés à la traite. Le projet appuiera les Instances à renforcer leurs capacités pour la production d'outils de connaissances (rapports, enquêtes, recherches etc.).

Les résultats des diverses recherches seront diffusés auprès de différents publics en fonction de la thématique à travers des actions de communication adaptées tels que les conférences de presse, ateliers de débat, réseaux sociaux, etc.

Les unités de recherches des deux Instances accueilleront également les chercheurs intéressés par les matières et offriront des bases de données nationales et internationales sur la traite et la torture. Dans le cadre de la production et le partage du savoir, le projet renforce la collaboration entre les deux Instances et les différentes structures de recherche. Un appui à la coordination avec les universités et les centres de formation, nationaux et internationaux, portera sur l'inclusion des thématiques de la traite et de la torture dans les modules de formation. Cet échange avec le milieu de la recherche pourrait prendre la forme d'organisation de conférences nationales et internationales, d'ateliers, des recherches et des visites d'étude pour revitaliser la recherche sur des thématiques proposées par les Instances et émanant des besoins identifiés dans le cadre de leurs missions.

Le projet facilitera, en outre, la coordination avec le Mécanisme National de Reporting pour préparer les réponses aux questions sur lesquelles les Instances sont demandées d'émettre un avis en rapport avec leurs domaines d'intervention.

**Produit 3.2 La coopération internationale avec d'autres Instances homologues est renforcée**

La Cible 16.10 (a) vise à « Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays de développement ». Le projet d'appui deux Instances œuvre à animer la coopération avec les structures homologues au niveau international. Des initiatives pour promouvoir la coopération avec d'autres Instances seront développées à travers des actions d'échange telles que l'organisation de conférences régionales ou internationales, la participation à des événements internationaux sur les thématiques de la traite et de la torture pouvant aboutir à des accords de collaboration à long terme.

Dans le cadre de la Cible 16.7 qui incite à « Faire en sorte que le dynamisme, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise des décisions ». Le projet appuiera, de surcroît, la réalisation de visites d'étude dans des pays ayant développé une expertise et de bonnes pratiques dans la prévention de la torture et la lutte contre la traite des personnes.

## V. Cadre des ressources et résultats (Voir annexe)

---

## VI. Arrangements de gestion et de coordination

---

### V.1. Coordination

L'exécution du programme sera confiée aux agences du système des Nations Unies participant au programme.

La gestion et la coordination du programme commun seront assurées par i) le Comité de Pilotage ; et ii) l'Équipe de programme accès aux droits pour l'exécution des activités du projet.

#### V.1.1 Rôle et responsabilités du Comité de Pilotage (CP)

Un Comité de Pilotage sera mis en place pour assurer la conduite et le suivi stratégique du projet. Ce comité pourra être remplacé par des comités *ad hoc* chargés d'assurer un suivi plus spécifique des différents effets prévus par le projet. Le Comité de Pilotage pourra être amené à décider d'actions correctrices à chaque fois que cela sera jugé nécessaire.

Feront partie du CP :

- Les Présidents de l'INPT et de l'INLTP
- Le Représentant Résident du PNUD en Tunisie
- Le Représentant du HCDH en Tunisie
- Le représentant du ministère des Affaires étrangères
- Les représentants des bailleurs de fonds du projet

Des représentants d'autres ministères et Instances indépendantes, de la société civile et des partenaires techniques et financiers pourront être invités selon les besoins du Comité. Le Comité se réunit au démarrage du projet et au moins une fois par an (de préférence en janvier), ainsi qu'autant de fois que nécessaire sur convocation d'un de ses co-présidents. Des réunions périodiques de suivi sont aussi organisées par les parties du projet.

#### V.1.2. Rôles et responsabilités de l'équipe de projet

La gestion opérationnelle au titre de l'exécution des activités du projet commun sera assurée par une équipe qui travaillera en étroite collaboration avec le CP. L'équipe du projet qui travaillera à la mise en œuvre de la totalité du projet en très proche collaboration avec le CP, sera composée des membres du programme conjoint PNUD/HCDH :

- a. Le Conseiller Technique Principal du PNUD en justice et droits humains qui agira en tant que responsable du projet ;
- b. Le Team Leader Gouvernance du PNUD avec une fonction d'assurance qualité ;
- c. Un officier des Droits de l'Homme du HCDH ;
- d. Un expert national en appui aux Instances du PNUD ;

- e. Un expert en suivi et évaluation du PNUD ;
- f. Un Volontaire des Nations Unies chargé de la recherche et du développement ;
- g. Un Volontaire des Nations Unies chargé de la gestion des connaissances ;
- h. Un Volontaire des Nations Unies chargé de communication ;
- i. L'analyste projet du PNUD ;
- j. L'assistante administrative du PNUD ;
- k. Stagiaire ;
- l. Le chauffeur du PNUD.

## **VII. Arrangements de gestion de fonds**

---

La modalité de gestion de fonds du projet sera la *gestion mixte*, où chaque organisation gère ses propres activités du point de vue programmatique et financier dans le cadre du plan de travail commun et du budget connexe. D'autres modalités de gestion pourront être envisagées au fur et à mesure que des ressources additionnelles seront mobilisées.

## **VIII. Suivi, évaluation et établissement de rapports**

---

Le suivi-évaluation du Projet est sous la responsabilité du Comité de pilotage. Le projet est suivi tout au long de sa durée et évalué conformément au plan de suivi et évaluation de l'UNDAF. Les organisations du système des Nations Unies participantes doivent mettre en commun les informations et les mises à jour sur les progrès réalisés, ainsi que procéder à des visites conjointes quand il y a lieu.

Les documents clefs de suivi seront fournis par l'équipe de projet et soumis aux membres du CP comprenant :

- Un rapport annuel dans lequel seront mentionnés les résultats atteints par rapport au plan de travail annuel ainsi que les interventions et les ajustements proposés pour l'année suivante.
- Un rapport final du projet où un accent particulier sera mis sur les succès et les leçons apprises.

Le projet fera également l'objet d'une vérification externe à travers une évaluation finale du programme commun d'accès aux droits.

L'évaluation finale aura pour objet d'exploiter les connaissances existantes et d'identifier les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

## **IX. Contexte légal**

---

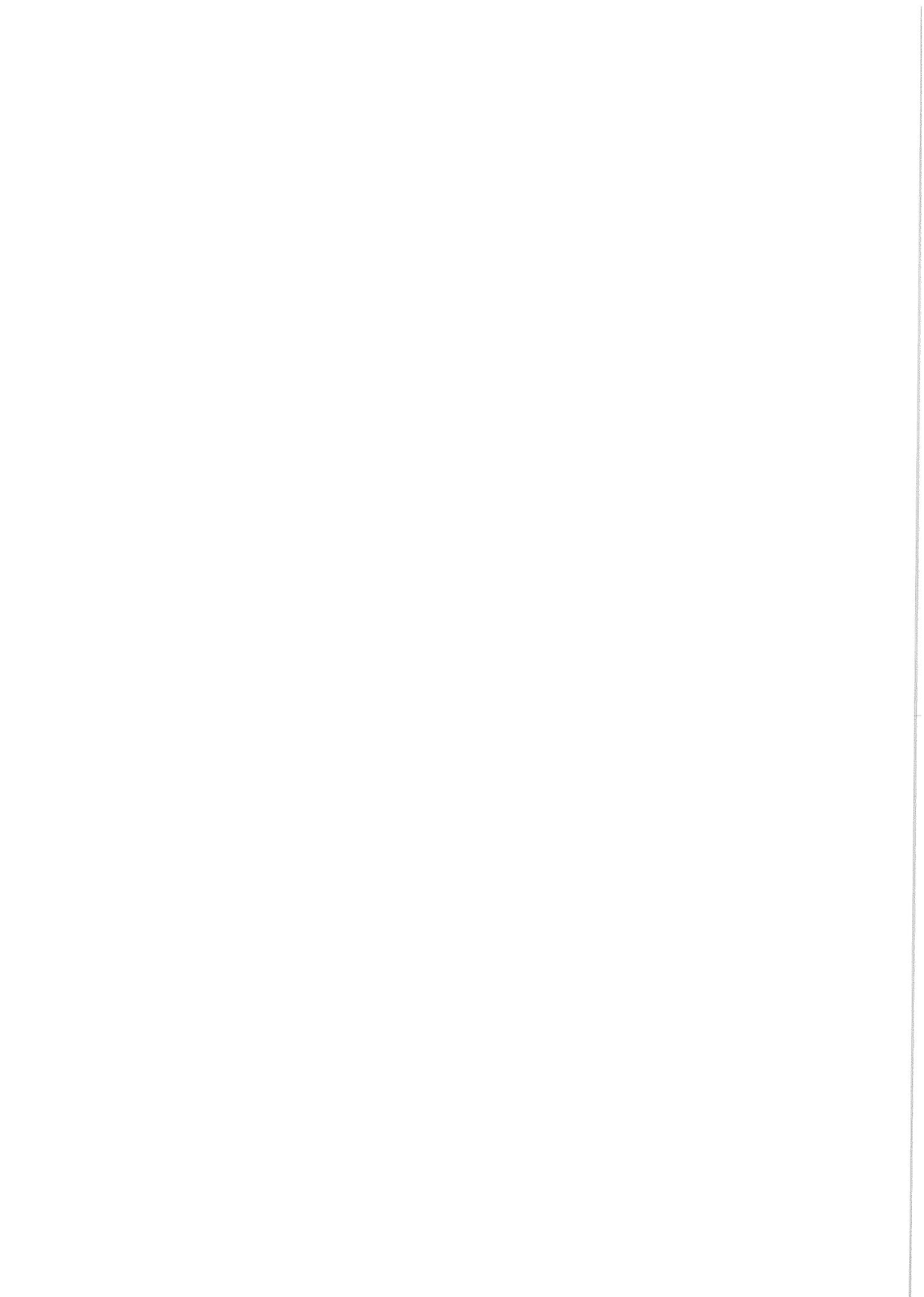
Ce descriptif de projet constitue l'instrument visé à :

- l'article 1<sup>er</sup> , paragraphe 2, de l'accord type d'assistance de base conclue le 25 avril 1987 entre le Gouvernement tunisien et le Programme des Nations Unies pour le Développement
- les articles 4 et 5 de l'accord conclu le 13 juillet 2011 entre le Gouvernement tunisien et le HCDH relatif à l'établissement d'un Bureau du HCDH en Tunisie

Ces accords type d'assistance constituent la base au présent descriptif de projet.

Les modifications suivantes peuvent être apportées au document de projet avec la seule signature du Coordonnateur résident du système des Nations Unies à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- 1) Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
- 2) Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs, les produits et les activités du projet mais qui sont dus à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- 3) Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet le rééchelonnement de la fourniture d'apports déjà prévus, l'accroissement dû à l'inflation des coûts des services d'experts ou d'autres charges et la prise en considération du traitement préférentiel accordé à l'agence d'exécution pour le remboursement de ses dépenses.



## Cadre des résultats

### Projet d'appui à l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et à l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP)

|   |  |
|---|--|
| Effets et produits attendus du programme Pays | <p><b>Effet 1 UNDAF</b> : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre.</p> <p><b>Produit 1.1 CPD</b> : D'ici à 2019, les capacités des institutions garantes de l'Etat de droit sont renforcées, assurant un meilleur accès à la justice et à la sécurité, notamment des plus vulnérables, dans le respect des standards internationaux</p> <p><b>Résultat 1.1 Programme Pays HCDH</b> : L'INPT et l'INLTP sont opérationnelles et accomplissent leur mandat en conformité avec les normes du droit international des droits de l'Homme</p> |
|---|--|

|                |   |
|----------------|---|
| Impact attendu | La population en général et en particulier les femmes, les jeunes et les populations vulnérables sont mieux prémunis contre les risques de la torture et de la traite des personnes |
|----------------|---|

| Effet 1  |             |  |              |  |
|--|-------------|--|--------------|--|
| L'INLTP et l'INLTP sont performantes dans la réalisation de leurs missions et attributions respectives conformément à leurs mandats spécifiques et aux standards internationaux              |             |  |              |  |
| Budget 2019  | Budget 2020 | Budget 2021  | Budget Total |  |
| 0  | 89 500      | 16 500   | 106 000      |  |
| <b>Indicateurs :</b><br>% des membres et staff des deux Instances s'étant appropriés les attributions nécessaires à la réalisation de leurs missions (cible=70%)                             |             | <b>Baseligne :</b><br>Survey à réaliser au début du projet   |              |  |
| <b>Cibles :</b><br>70% des membres et staff des deux Instances se sont appropriés les attributions nécessaires à la réalisation de leurs missions, conformément aux standards internationaux |             | <b>Moyens de vérification :</b><br>- Documents de la stratégie de Communication<br>- Documents des plans stratégiques et des plans d'actions |              |  |

| Produits   | Partner       | Activités indicatives  | Types d'activités  | Budget 2019 | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget Total |
|--|---------------|--|--|-------------|-------------|-------------|--------------|
| <b>Produit 1.1 :</b> Les capacités logistiques et en communication des Instances sont renforcées<br><br><b>Indicateurs :</b><br>- Ind 1.1.1. Locaux à aménager et capacités logistiques à renforcer<br>- Ind 1.1.2. Stratégie de communication inclusive pour chaque instance<br><br><b>Cible :</b><br>- Locaux aménagés et capacités logistiques améliorées<br>- Site web interactif et accessible est opérationnel<br>- Stratégies de communication inclusive des Instances pour la période 2020-2022<br><br><b>Baseligne :</b><br>- Rapport d'un architecte précisant les besoins en aménagement<br>- Analyse des besoins en communication (Janvier 2019)<br>- Stratégie de communication de l'INPT réalisée en 2016<br><br><b>Moyens de vérification :</b><br>- Rapport de réception des travaux<br>- Rapport des administrateurs des sites web<br>- Document de la stratégie de Communication | INLTP<br>INPT | 1.1.1 Appui logistique, aménagement du bureau mobile de l'INPT et des locaux de l'INLTP;<br>Aménagement pour les personnes à mobilités réduites ;<br>Préservation de l'anonymat des victimes | Equipment<br>Consultant (Nat)<br>IT equipment<br>Service delivery            | 0           | 38 500      | 5 500       | 44 000       |
|  | INLTP<br>INPT | 1.1.2 Appui à l'élaboration d'un Système de Gestion des Données et Documents pour l'INLTP et à la mise à jour de celui de l'INPT   | Staff<br>Prestation de services  |             |             |             |              |
|  | INLTP<br>INPT | 1.1.3 Appui à l'élaboration et/ou la mise à jour des stratégies de communication des Instances   | Staff<br>Communication   |             |             |             |              |
|  | INLTP<br>INPT | 1.1.4 Appui à la coordination inter-Instances et avec le Gouvernement et le Parlement  | Staff<br>Workshop/training (Nat)<br>Workshop/Training (Nat)<br>Communication |             |             |             |              |

|   |   |   |   |        |        |        |        |
|---|---|---|---|--------|--------|--------|--------|
| <p>Produit 1.2 : Les capacités des Instances en planification et programmation stratégiques et opérationnelles sont améliorées</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ind 1.2.1. Taux d'accroissement des connaissances des membres et staff des Instances en planification opérationnelle et stratégique : HRBA/RBM, Genre et LNOB</li> <li>- Ind 1.2.2. Nombre de Plans stratégique inclusifs approuvés (cible=1)</li> </ul> <p><b>Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60% d'accroissement des connaissances en planification stratégique et opérationnelle : HRBA/RBM, Genre et LNOB</li> <li>- Au moins 1 Nouveau Plan stratégique</li> </ul> <p><b>Baseline :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et accompagnement des membres de l'INPT en 2016 en planification stratégique</li> <li>- Premier Plan Stratégique 2017-2021 de l'INPT</li> <li>- Plan stratégique national de lutte contre la traite des personnes (2018-2023)</li> </ul> <p><b>Moyens de vérification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fiches d'évaluation par les participants aux formations réalisées (avant/après)</li> <li>- Documents des Plans stratégiques approuvés</li> <li>- Documents des Plans d'actions annuels</li> </ul> | INPT<br>INLTP   | 1.2.1 Formation en planification opérationnelle et stratégique : HRBA/RBM   | Staff<br>Workshop/Training (Nat)                | 0      | 18 000 | 7 500  | 25 500 |
|   | INPT<br>INLTP   | 1.2.2 Formation en Genre  | Staff<br>Training (Nat)                         | 0      | 18 000 | 7 500  | 25 500 |
|   |   | 1.2.3 Formation en prise en compte du principe LNOB   | Staff<br>Training (Nat)                         |        |        |        |        |
|   | INPT<br>INLTP   | 1.2.4 Accompagnement dans l'élaboration des Plans stratégiques et d'actions   | Staff<br>Workshop/Training (Nat)<br>Publication | 0      | 18 000 | 7 500  | 25 500 |
|   |   | 1.2.5 Appui à l'élaboration d'une stratégie de protection conjointe   | Staff<br>Workshop/Training (Nat)<br>Publication |        |        |        |        |
|   | INPT<br>INLTP   | 1.2.6 Appui à la mise en œuvre de la stratégie au niveau d'un lieu de privation de liberté pilote (simulations, visites pilotes, guide pratique...) | Service delivery<br><br>Airfares and DSA        | 0      | 18 000 | 7 500  | 25 500 |
| INPT  | 1.3.1 Organiser des formations sur les techniques des visites préventives, y compris dans les lieux privés de liberté autres que les prisons pour les membres des Instances, notamment les nouveaux | Staff<br>International airfares and DSA<br>Workshop/Training (Nat)  | 0   | 33 000 | 3 500  | 36 500 |        |
| Produit 1.3 : Les capacités d'intervention des Instances et des acteurs auprès des populations concernées sont renforcées   |   |   |   |        |        |        |        |
| <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ind 1.3.1. Nombre de membres et staff de l'INPT formés sur les techniques de visite des lieux privés de liberté autre que les prisons et intégrant l'inclusion (cible=100%)</li> <li>- Ind 1.3.2. Nombre d'actions de renforcement des capacités des acteurs partenaires de l'INPT à Médénine (cible=3)</li> </ul>   |   |   |   |        |        |        |        |

|  |                       |   |   |  |  |  |  |
|--|-----------------------|---|---|--|--|--|--|
| <p>- Ind 1.3.3. Taux de montée en compétence dans les thématiques de renforcement de capacité des personnes formées (cible=60% d'accroissement des compétences)</p> <p><b>Cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La totalité des membres et staff concernés de l'INPT est formée sur les techniques de visite des lieux privatifs de liberté outre que les prisons et intégrant l'inclusion</li> <li>- 3 actions de renforcement des capacités des acteurs partenaires de l'INPT à Médenine avant la fin du projet</li> <li>- 60% d'accroissement des compétences des personnes formées</li> </ul> <p><b>Base line :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cycle de formation sur les techniques de visite des prisons (Conseil d'Europe)</li> </ul> <p><b>Moyens de vérification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel INPT</li> <li>- Rapports des formations des partenaires et acteurs</li> </ul> | <p>INPT</p>           | <p>1.3.2 Accompagner les membres et staff de l'INPT dans des visites pilotes dans le Gouvernorat de Médenine</p>  | <p>Staff<br/>International airfares and DSA<br/>Service delivery<br/>Workshop/Training (Nat)</p>                |  |  |  |  |
|  | <p>INPT<br/>INLTP</p> | <p>1.3.3 Appui aux membres de l'INPT et INLTP pour la formation des acteurs intervenants dans l'application des lois sur la lutte contre la traite et la prévention de la torture</p> | <p>Staff<br/><br/>International airfares and DSA<br/><br/>Consultant (Nat)<br/><br/>Workshop/Training (Nat)</p> |  |  |  |  |

Effet 2

| Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des Instances, sollicitent leurs interventions et accèdent à leurs services respectifs  |  |             |             |              |
|---|--|-------------|-------------|--------------|
|   | Budget 2019  | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget Total |
|   | 0  | 81 000      | 64 500      | 145 500      |
| <p><b>Indicateurs :</b><br/>Variation du nombre des tunisiens.nes qui saisissent les Instances (cible=10% de progression)</p> <p><b>Cibles :</b><br/>Progression de 10 % depuis le début du projet des tunisiens.nes saisissant les Instances</p> <p><b>Baseline :</b><br/>INLTP : 42 saisines directes (dont 39 effectuées par les victimes) sur 430 cas signalés à l'instance (9.8%)<br/>INPT : N/A</p> | <p><b>Moyens de vérification :</b><br/>Rapports d'activité des Instances</p> |             |             |              |

| Produits   | Instance      | Activités indicatives   | Types d'activités   | 2019 | 2020   | 2021  | Total  |  |
|--|---------------|---|---|------|--------|-------|--------|--|
| <p><b>Produit 2.1 :</b> Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des Instances, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, sont mieux informées et sensibilisées sur les rôles respectifs des Instances, leurs prérogatives et modalités de saisine et d'intervention.</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ind 2.1.1. Nombre de passages télé et radio des spots vidéo et audio inclusifs (cible=80)</li> <li>- Ind 2.1.2. Nombre de visualisations sur les réseaux sociaux et site web des spots vidéo (cible=1,000,000)</li> </ul> <p><b>Cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 40 passages télé et 40 radio des spots vidéo et audio inclusifs</li> <li>- Au moins 1,000,000 de visualisation sur les réseaux sociaux et site web</li> </ul> <p><b>Base line :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne affichage urbain en 2017</li> <li>- Spot vidéo en 2018</li> <li>- Campagne de sensibilisation au grand public réalisée par TU-MED en 2017 (250.000 personnes)</li> <li>- Enquête de perception torture 2017</li> </ul> | INPT<br>INLTP | 2.1.1 Appui à la production et diffusion d'outils de sensibilisation et de communication adressés au grand public (Dépliants, timbre, spots vidéo et radio ...) | Consultant (Nat)<br><br>Workshop/training (Nat)<br><br>Service delivery | 0    | 30 500 | 9 000 | 39 500 |  |
|  | INPT<br>INLTP | 2.1.2 Création du site Web & charte graphique de l'INLTP et adaptation des pages Web des Instances pour la récolte des signalements                             | Consultant (Nat)<br><br>Service delivery                                |      |        |       |        |  |
|  | INPT<br>INLTP | 2.1.3 Réalisation d'enquêtes de perception auprès de la population sur le niveau de connaissance/perception des Instances et des thématiques concernées         | Service delivery<br><br>Communication                                   |      |        |       |        |  |

|  |  |   |  |   |  |   |   |               |               |               |               |  |  |  |  |  |
|--|--|---|--|---|--|---|---|---------------|---------------|---------------|---------------|--|--|--|--|--|
| <p><b>Moyens de vérification :</b><br/>Rapport de suivi de la communication annuel par Instance</p>  |  |   |  |   |  |   |   |               |               |               |               |  |  |  |  |  |
| <p><b>Produit 2.2 :</b> Les populations, en particulier celles directement concernées par les interventions des instances, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, sont mieux informées et sensibilisées sur leurs droits et les risques liés à la torture et à la traite des personnes</p>   | <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ind 2.2.1. % de la population considérant la torture une atteinte aux droits humains (cible=20%)</li> <li>- Ind 2.2.2. % de la population qui considère les traitements cruels, inhumains ou dégradants comme étant des atteintes aux droits humains (cible=20%)</li> </ul> | <p><b>Cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 20 % de la population qui considère la torture une atteinte aux droits humains</li> <li>- Au moins 20 % de la population qui considère les traitements cruels, inhumains ou dégradants comme étant des atteintes aux droits humains</li> </ul> | <p><b>Base line : (Enquête Torture, 2017)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 11.1 % des tunisiennes et tunisiens considèrent la torture une atteinte aux droits humains</li> <li>- 11.4 % les traitements cruels, inhumains ou dégradants comme étant des atteintes aux droits de l'homme</li> </ul> | <p><b>Moyens de vérification :</b><br/>Rapport de l'enquête perception sur la traite et la torture (2021)</p> | <p>INPT<br/>INLTP</p>  | <p>2.2.1 Campagnes d'information et de sensibilisation du grand public, y compris des activités socio-culturelles</p> | <p>Staff<br/>Service delivery<br/>Workshop/Training (Nat)</p> | <p>0</p>      | <p>23 000</p> | <p>45 000</p> | <p>68 000</p> |  |  |  |  |  |
| <p><b>Produit 2.3 :</b> Les médias, les organisations syndicales et professionnelles, le secteur privé et les OSC, en particulier celles œuvrant pour la protection des droits humains et l'assistance aux populations vulnérables et exposées aux risques liés à la torture et à la traite des personnes, sont informées et sensibilisées sur les mécanismes d'intervention des instances concernées et sont mieux outillées pour apporter des réponses appropriées</p> | <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ind 2.3.1. % des acteurs non étatiques concernés sont informés</li> </ul>   |   |  | <p>INPT<br/>INLTP</p>   | <p>2.3.1 Sensibiliser les organisations professionnelles et syndicales, ainsi que le secteur privé et les médias sur le mandat des deux Instances</p>                          | <p>Staff<br/>Workshop/Training (Nat)</p>  | <p>0</p>  | <p>27 500</p> | <p>10 500</p> | <p>38 000</p> |               |  |  |  |  |  |
|  |  |   |  | <p>INPT<br/>INLTP</p>   | <p>2.3.2 Renforcement des capacités et appui des OSC et des initiatives des jeunes œuvrant dans la prévention de la traite et de la torture et la protection des victimes,</p> | <p>Workshop/Training (Nat)<br/>Grants</p>   |   |               |               |               |               |  |  |  |  |  |

|  |   |                                |  |  |  |
|--|---|--------------------------------|--|--|--|
| <p>et sensibilisés sur les mandats et les mécanismes d'intervention des Instances. (cible=100%)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ind 2.3.2. % des acteurs non étatiques sélectionnés qui sont outillés pour apporter des réponses appropriées. (cible=100%)</li> </ul> <p><b>Cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des acteurs concernés sont informés et sensibilisés sur les mécanismes d'intervention des Instances.</li> <li>- 100% des acteurs éligibles sont outillés pour apporter des réponses appropriées.</li> </ul> <p><b>Base line :</b><br/>N/A</p> <p><b>Moyens de vérification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'analyse de l'enquête de perception</li> <li>- Rapport de suivi des Grants</li> </ul> | <p>dans la mise en œuvre de leurs activités</p> | <p>Workshop/Training (Nat)</p> |  |  |  |
|--|---|--------------------------------|--|--|--|

Effet 3

L'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) produisent et partagent des connaissances en matière de prévention de la torture et de lutte contre la traite des personnes

**Indicateur :**

Nombre de nouvelles publications/instance/an (cible=10)

**Cible :**

Au moins 10 nouvelles publications avant la fin du projet / les 2 instances

**Baseline :**

- Rapport annuel 2016-2017 (Ar) INPT  
- Rapport annuel 2018 (Ar) INLTP

**Moyens de vérification :**

Catalogue des centres de documentation des Instances et leurs site web

|             |             |             |              |
|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Budget 2019 | Budget 2020 | Budget 2021 | Budget Total |
| 39 500      | 49 000      | 42 500      | 131 000      |

| Produits  | Instance      | Activités indicatives   | Types d'activités  | 2019   | 2020   | 2021   | Total  |
|---|---------------|---|--|--------|--------|--------|--------|
| <b>Produit 3.1 : Des recherches en lien avec la prévention de la torture et la lutte contre la traite des personnes sont réalisées et diffusées</b><br><br><b>Indicateurs :</b><br>Ind 3.1.1 - Nombre de publications, prenant en compte l'inclusion, avant la fin du projet (cible=10)<br><br><b>Cible :</b><br>Au moins 10 publications, prenant en compte l'inclusion, avant la fin du projet<br><br><b>Base line :</b><br>- Rapport annuel 2016-2017 (Ar) INPT<br>- Rapport annuel 2018 (Ar) INLTP<br><br><b>Moyens de vérification :</b><br>Catalogue des centres de documentation des Instances et leurs site web | INPT<br>INLTP | 3.1.1 Réalisation et publication des recherches, études, enquêtes et rapports<br>3.1.2 Documentation & Capitalisation des expériences | Service delivery<br>Communication<br>Staff<br>Service delivery | 30 200 | 22 500 | 17 000 | 69 700 |
|   | INPT<br>INLTP | 3.1.3 Renforcer la collaboration entre les deux Instances et les différentes structures de recherche                                  | Workshop/Training (Nat)<br>Workshop/Training (Nat)<br>Grants   |        |        |        |        |
|   | INPT<br>INLTP | 3.1.4 Faciliter la coordination avec le Mécanisme National de Reporting   | Staff<br>Airfares and DSA<br>Workshop/Training (Nat)           |        |        |        |        |
|   | INLTP<br>INPT | 3.2.1 Organisation de conférences nationales, internationales et/ou régionales  | Conference/Event (Nat)<br>Airfares and DSA<br>Service delivery | 9 300  | 26 500 | 25 500 | 61 300 |
| <b>Produit 3.2 : La coopération internationale avec d'autres instances homologues est renforcée</b><br><br><b>Indicateurs :</b><br>- Ind 3.2.1. Nombre de conférences organisées par l'INLTP (cible=2)<br>- Ind 3.2.2. Nombre de colloques organisés par l'INPT (cible=3)<br>- Ind 3.2.3. Nombre de visites d'étude réalisées (cible=3)<br>- Ind 3.2.4. Nombre de bonnes pratiques et leçons apprises identifiées en vue de reproduction (cible=5)  |               |   |  |        |        |        |        |

|   |               |   |                                |  |  |  |
|---|---------------|---|--------------------------------|--|--|--|
| <p><b>Cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 conférences en 2020 et 2021 (INLTP)</li> <li>- 3 colloques internationaux 2019, 2020, 2021 (INPT)</li> <li>- Au moins 3 visites d'étude avant la fin du projet</li> <li>- Au moins 5 bonnes pratiques et leçons apprises identifiées en vue de reproduction</li> </ul> <p><b>Base line :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 conférences le 23.01.2019 et le 30.07.2019 (INLTP)</li> <li>- 3 colloques internationaux 2016, 2017, 2018 (INPT)</li> <li>- 1 visite d'étude en Allemagne 2016 (INPT)</li> </ul> <p><b>Moyens de vérification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des conférences et colloques</li> <li>- Rapports des visites d'étude</li> </ul> | INPT<br>INLTP | 3.2.2 Organisation des visites d'études | International airfares and DSA |  |  |  |
|---|---------------|---|--------------------------------|--|--|--|

|   | 2019             | 2020              | 2021              | Total             |
|---|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Total Effets 1, 2 et 3</b>                               | 40 700,00        | 218 300,00        | 123 500,00        | 382 500,00        |
| <b>Ressources humaines, gestion du bureau, évaluation *</b> | 20 828,81        | 51 545,35         | 49 755,47         | 122 129,63        |
| <b>Total partiel</b>  | 61 528,81        | 269 845,35        | 173 255,47        | 504 629,63        |
| <b>GMS (8%)</b>   | 4 922,30         | 21 587,63         | 13 860,44         | 40 370,37         |
| <b>Grand Total</b>  | <b>66 451,11</b> | <b>291 432,98</b> | <b>187 115,91</b> | <b>545 000,00</b> |

\* Les coûts directs de projet à couvrir par les fonds des Pays Bas seront couverts par le Programme ODD16. Toute mobilisation de ressources additionnelle impliquera de coûts directs additionnels d'autour de 5% du montant mobilisé.

